

# PRESS'Environnement

N°3 – Mardi 2 Décembre 2008

Par AC Beard et J Millan

## ENERGIE DURABLE – PLAN EN 50 MESURES DU MEEDAT.

Dans son plan pour les énergies renouvelables qui fait suite au paquet Energie-Climat européen, le ministre de l'écologie vise l'économie de 20 millions de tonnes de pétrole par an d'ici à 2020 en produisant 23 % d'énergie renouvelables. Le programme doté d'un budget d'un milliard d'euros comporte une cinquantaine de mesures pour développer l'ensemble des filières durables : solaire et éolien mais aussi biomasse et géothermie. Ainsi, on trouve, entre autres, un « fonds chaleur renouvelable » pour soutenir la construction de chaufferies qui utilisent des sources d'énergies comme la biomasse ou la géothermie, peu à peu mis en place à partir de 2009. Le plan prévoit aussi de doter la France d'un total de 8 000 éoliennes mais aussi de construire au moins une centrale solaire par région d'ici à 2011 et de favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques dans les bâtiments grâce à des allègements fiscaux. Il y a aussi une volonté de soutenir les projets d'investissement dans ce domaine et rendre concurrentiel le prix de l'énergie produite.



## NUCLEAIRE – ESSAIS NUCLEAIRES, QUEL SEUIL POUR INDEMNISER LES VICTIMES ?



Le ministre de la Défense prépare pour 2009 un **projet de loi sur l'indemnisation des personnels civils et militaires ayant participé aux essais nucléaires dans le Sahara ou en Polynésie**. Le seuil d'exposition (à partir duquel les personnes auraient le droit d'être indemnisées) prévu par M. Morin laisse sceptique experts et associations.

La proposition de loi déposée par Mme Taubira prévoyait de créer une « présomption de lien de causalité entre les pathologies radio-induites et les essais nucléaires ». Hervé Morin n'envisage pas d'aller aussi loin, il veut avant tout poser un « droit à l'indemnisation » pour les victimes des expositions lors des essais. Pour pouvoir établir ce « droit à l'indemnisation », **le ministre veut fixer un seuil (50 millisievert) correspondant à la limite annuelle d'exposition des professionnels lors des essais**.

L'Association des vétérans des essais nucléaires (AVEN) juge ce plafond « inadmissible » et contraire aux conclusions d'études internationales (ONU) selon lesquelles même des faibles doses pourraient provoquer des pathologies. Ainsi, le projet de loi Morin fait fi des recherches actuelles en radiobiologie. En effet, les études des Professeurs Al Rowland et Parmentier sur les vétérans des essais britanniques à Christmas, les recommandations de l'organisme spécialisé des Nations Unies (l'UNSCEAR), affirment qu'il n'y a pas de "seuil" d'exposition en matière de conséquences sanitaires sur l'organisme d'une irradiation ou d'une contamination... ». Hervé Morin estime de son côté que la mesure proposée permettra de mettre fin au "système aléatoire" des procédures judiciaires actuelles. Environ 75 000 personnes ont participé aux essais nucléaires entre 1960 et 1996.

## SANTE – L'ENVIRONNEMENT CHIMIQUE, UNE MENACE POUR L'HOMME ?

Des études récentes ont montré l'impact significatif de certains produits chimiques présents dans l'environnement (naturels ou fabriqués par l'homme) sur la fertilité humaine et animale, tels que les perturbateurs endocriniens qui déstabilisent la sécrétion des hormones des organes reproducteurs. Les études réalisées dans les pays industrialisés ont révélé une baisse de 50% de la production spermatique en 50 ans et une augmentation de 100% des cancers du testicule et des malformations génitales.

De nombreuses espèces animales souffrent, à cause de la pollution des lacs, rivières et mers, d'anomalies du système reproducteur, telles que l'imposex (développement d'organes génitaux mâles chez une femelle) ou la féminisation des populations de poissons.

L'homme, lui, peut être exposé par le biais d'aliments ou d'eau contaminés, par le biais de substances chimiques utilisées dans les produits de consommation... Il est également exposé aux œstrogènes naturels de plantes présents dans des aliments comme le soja.

Parce que les pesticides ne tuent pas que les mauvaises herbes...



D'autre part, de nombreux pays et organismes s'interrogent sur la responsabilité des pesticides dans la recrudescence des cancers. Selon l'Alliance Santé Environnement (HEAL), chaque année en Europe, au minimum un cancer diagnostiqué sur 100 serait imputable à l'exposition à divers pesticides. Une estimation qui pourrait s'avérer bien plus élevée dans les cas de cancer du sein, de la prostate ou des testicules, des leucémies et des lymphomes. Une campagne européenne va donc être menée pour apporter des preuves sur cette hypothèse et pour que certaines substances soient réduites ou interdites...



Et des pesticides il y en a dans le raisin. En effet, une enquête publiée et réalisée conjointement par des associations écologistes dans 5 pays européens a mis en évidence la présence de pesticides sur une grande majorité des raisins de table. Ainsi, sur les 124 échantillons testés, un seul n'était pas contaminé, 20 % de ces raisins ont révélé plus de 10 substances chimiques (neurotoxique, pesticide interdit en Europe) distinctes tandis que 4,8 % d'entre eux dépassaient les seuils autorisés dans l'UE.



## JURISPRUDENCE

### RESPONSABILITE MEDICALE

**Cour de cassation, première chambre civile, 30 octobre 2008 (n° 07-13.791) :**

La cour rappelle sous le visa des articles 1147 et 1315 du Code civil, qu'il incombe au patient ou à ses ayants droit de démontrer le caractère nosocomial de l'infection, fût-ce par présomptions graves, précises et concordantes. Autrement dit quant bien même le patient victime bénéficierait du régime favorable de l'obligation de résultat, il lui appartient de démontrer le caractère nosocomial de l'infection.

### DROIT SOCIAL

**Cour de cassation, chambre sociale, 13 novembre 2008 (n° 07-41.700, n° 06-42.583)**

Conditions du rapatriement d'un salarié licencié par une filiale étrangère : lorsqu'un salarié, mis par la société au service de laquelle il était engagé à la disposition d'une filiale étrangère à laquelle il est lié par un contrat de travail, est licencié par cette filiale, la société mère doit assurer son rapatriement et lui procurer un nouvel emploi compatible avec l'importance de ses précédentes fonctions au sein de la société mère. Ce texte ne subordonne pas son application au maintien d'un contrat de travail entre le salarié et la maison mère.

### DROIT ADMINISTRATIF

**Conseil d'État, 14 novembre 2008, Ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable (n° 297275)**

Le contrôle des installations classées et le principe du contradictoire : le Conseil d'État a estimé que la mise en demeure adressée par le préfet à l'exploitant d'une installation classée n'a pas à être précédée d'une procédure contradictoire.

### PERMIS DE CONSTRUIRE : EOLIENNE

**Tribunal administratif de Lyon, 10 novembre 2008.**

Le tribunal de Lyon a annulé le 10 novembre un permis de construire pour un projet de parc éolien pourtant autorisé en 2006 par un arrêté du préfet. Outre l'étude d'impact qui est incriminée, le juge a estimé que « l'emplacement même est mis en cause [...] reconnaissant que le site n'est pas classé, mais qu'il n'en est pas moins remarquable. Ce ne sont pas seulement des arguments juridiques, mais aussi esthétiques ».



## ENVIRONNEMENT

### COMMUNICATION FROM THE COMMISSION

**Impact Assessment Summary : the challenges of deforestation and forest degradation to tackle climate change and biodiversity loss:**

During the last five years, between 11.8 and 13 million ha of forests have been lost annually. This is an alarming trend and in the past 20 years no significant decrease in the rate has been recorded.



High rates of deforestation have severe consequences for climate change. Forests play a vital role in the global carbon cycle, storing roughly half the world's terrestrial carbon. In 2004 the forestry sector accounted for 17.4 % of global annual greenhouse gas emissions. This is why the targets set in the Commission's Communication "Limiting Global Climate Change to 2 degrees Celsius - The way ahead for 2020 and beyond" are unlikely to be met without a reduction in greenhouse gas emissions from deforestation and forest degradation, in addition to the other measures put forward. Tackling deforestation and degradation should also safeguard to the maximum extent possible biodiversity and the ecosystem goods and services it can provide. Doing so could support local populations, and contribute to tackling poverty. The target that needs to be met is to halt global forest cover loss by 2030 at the latest and to reduce gross tropical deforestation by at least 50% by 2020 compared to the current levels. The preferred option until 2020 is a combination of tightening existing policies/instruments and creating the Global Forest Carbon Mechanism raising new funds through auctioning revenues. A direct link to the carbon market via forest emission reduction credits could be further explored in an experimental manner. These options should become elements of the global climate change agreement in Copenhagen in 2009 to which the EU would contribute its fair share. This Impact Assessment is, though, only one step in a longer process.

The mechanisms and type of fund need to be specified and this will be done in a timely manner to inform the final UNFCCC negotiations in December 2009.



## INTERNATIONAL

### AUSTRALIE – DES CRAPAUD MENACENT LES CROCODILES



Introduit en Australie par l'homme dans la première moitié du XXe siècle, le crapaud buffle, originaire d'Amérique du Sud, prolifère dangereusement dans le nord du pays et continue à semer la mort auprès de certaines espèces endémiques australiennes.

Après les rapaces et serpents, ce sont les crocodiles d'eau douce, espèces protégées, qui sont décimés par l'amphibien dont le poison est très toxique.

### PRODUITS ALLERGISANTS VENANT DE CHINE

Ces dernières semaines, de nombreux cas d'allergies aux chaussures chinoises contaminées par des sachets de diméthylfumarate (DMF) ont été recensés. Les magasins impliqués comme Etam ont déjà retiré de la vente leurs chaussures.

Ce produit a aussi été retrouvé sur des canapés Conforama. Les allergies provoquées par ce produit peuvent aller jusqu'à des traumatismes équivalents à ceux des grands brûlés.

Les soins apportés aux victimes sont si importants que l'assurance maladie a décidé d'engager un recours contre tiers devant le tribunal civil pour faire payer à la marque les soins qu'elle rembourse. Une association de victime s'est même créée.

